



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE GUADELOUPE**  
*Direction de la Formation et des Conditions de Travail*  
**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**

☎ 05.90.89.18.41 – 05.90.89.18.42

📠 05.90.89.18.49

***NOTICE D'INFORMATIONS***  
*Année 2010*

*Relative aux conditions d'admission dans les instituts de formations  
préparant au diplôme d'état d'infirmier(ère)*

*Arrêté du 31 Juillet 2009*

## *Instructions*

- ⇒ **Lire attentivement la notice avant de remplir la fiche d'inscription**
- ⇒ **Tout dossier incomplet sera rejeté**
- ⇒ Les candidats autorisés à concourir (dossier complet) reçoivent une convocation. Si celle-ci ne leur est pas parvenue 8 jours avant la date des épreuves, ils peuvent téléphoner au : 05.90.89.18.41.- 05.90.89.18.42.
- ⇒ **Les droits d'inscription ne sont en aucun cas remboursés, même en cas de désistement, d'absence, de maladie ou d'échec au concours, etc...**

## *Conditions pour se présenter aux épreuves de sélection*

### **A./ CONDITIONS D'AGE**

- ☞ Etre âgé(e) de 17 ans au moins, au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

### **B./ DIPLOMES OU TITRES EXIGES**

- ☞ Les titulaires du baccalauréat français (à ne pas confondre avec l'épreuve anticipée de Français du baccalauréat)
- ☞ Les titulaires de l'un des titres figurant dans l'arrêté du 25 Août 1969 modifié, d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981,
- ☞ Les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université,
- ☞ Les personnes titulaires du D.E.A.M.P.<sup>1</sup>, justifiant de trois ans d'exercice professionnel en l'une ou l'autre de ces qualités,
- ☞ Les candidats inscrits :
  - en classe de terminale préparant au baccalauréat français
  - en université pour la préparation au D.A.E.U.<sup>2</sup>
  - en dernière année d'études pour la préparation au B.T.A.<sup>3</sup>
 L'admission de ces candidats est alors subordonnée à l'obtention du diplôme préparé. Ils doivent adresser une attestation de succès à la direction de l'Institut où ils se présentent, au plus tard **quatre jours** après affichage des résultats de cet examen;
- ☞ Les personnes ayant une expérience professionnelle (3 ans secteur sanitaire et médico-social, 5 ans pour les autres candidats) et reçus à l'examen de présélection (validation des acquis).
- ☞ Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV.
- ☞ Les titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier en soins généraux qui ne sont pas susceptibles de bénéficier des dispositions applicables aux infirmiers ressortissants d'un état membre de la C.E.E.

<sup>1</sup> D.E.A.M.P. : Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique

<sup>2</sup> D.A.E.U. « Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaire »

<sup>3</sup> B.T.A. « Brevet de Technicien Agricole »

## *Conditions d'admission*

Les candidats déclarés admis sont inscrits, au vu des notes obtenues aux épreuves de sélection, sur une des trois listes de classement (**principale** ou **complémentaire**), établies par le président du jury :

- Liste réservée aux candidats bacheliers ou titulaires d'un diplôme équivalent
  - En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, le rang de classement est déterminé par :**
    - 1/ la note de culture générale
    - 2/ la note d'entretien
    - 3/ l'âge (le plus âgé est classé avant)
- Liste réservée aux titulaires du D.E.A.S. ou D.E.A.P. avec trois années d'exercice professionnel (20% du quota)
- Liste réservée aux candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier étranger (2% du quota).  
En cas d'égalité de points, le plus âgé est classé avant.

Le nombre de candidats de ces listes est déterminé compte tenu du **quota fixé chaque année, par arrêté ministériel**.

Le quota d'admission pour la rentrée de **Septembre 2010, est de 40 à Basse-Terre et de 80 à Pointe-à-Pitre. Les candidats peuvent être affectés indifféremment sur l'un des 2 sites. Les candidats ayant fait une demande de report sont inclus dans le quota.**

Les résultats sont affichés à l'I.F.S.I. (site de Basse Terre et de Pointe à Pitre) et sur le site : [www.chu-guadeloupe.fr](http://www.chu-guadeloupe.fr) Rubrique « Etudiants ». Si dans les dix jours suivants l'affichage, le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est présumé avoir renoncé à son admission, et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

## *Nature des épreuves*

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

- Deux épreuves d'admissibilité
- Une épreuve d'admission.

### **1./ LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE COMPRENENT :**

- Une épreuve **écrite**. Elle comporte l'étude d'un texte comprenant 3000 à 6000 signes relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social. Le texte est suivi de trois questions.
  - Durée : 2 H
  - Notation : sur 20 points
  - Note éliminatoire : inférieure à **8/20**

Cette **épreuve écrite** et anonyme permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.

- Une épreuve de **tests d'aptitude**
  - Durée : 2H
  - Notation : sur 20 points
  - Note éliminatoire : inférieure à **8/20**

Cette **épreuve écrite** et anonyme a pour objet d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques des candidats.

**Les candidats déclarés admissibles (obtention d'un total de 20 points au moins sur 40), sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.**

### **2./ L'EPREUVE D'ADMISSION CONSISTE EN :**

- Un **entretien** avec 3 personnes :
  - 2 infirmiers cadres (formateur et soignant)
  - 1 formateur en pédagogie ou psychologie
    - \* Durée : 30 minutes maximum
    - \* Notation : sur 20 points
    - \* Note éliminatoire: inférieure à **10/20**

Cet entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

Cette épreuve consiste en un exposé suivi d'une discussion.

*Calendrier des épreuves de Sélection*  
Organisées au titre de la Rentrée de Septembre 2010

⇒ Epreuves d'admissibilité :

**Le LUNDI 15 FEVRIER 2010**

⇒ Epreuve d'admission :

**Du 17 MAI AU 04 JUIN 2010**

⇒ Le dossier est à adresser à :

**L'Institut de Formation en Soins Infirmiers  
Centre Hospitalier Universitaire  
97159 - Pointe-à-Pitre Cedex**

ou

**L'antenne de l'I F S I  
Centre Hospitalier de B/Terre  
Rue Daniel Beauperthuy  
97109- Basse Terre**

ou

*A déposer dans les boîtes aux lettres respectives de l'I.F.S.I. ou à  
expédier (Cachet de la poste faisant foi)*

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : Le 30 OCTOBRE 2009**

**TOUT DOSSIER PARVENU APRES LA DATE CI-DESSUS SERA REJETE.**

*Pièces à fournir pour le dossier d'inscription*

- ☛ Droit d'inscription : **84 euros** uniquement par **chèque bancaire ou postal** à l'ordre du "**TRESOR PUBLIC**" et à joindre **impérativement au dossier d'inscription. Inscrire au verso nom, prénom et numéro de téléphone** (Aucun autre mode de paiement n'est admis)
- ☛ Une fiche d'inscription (ci-jointe)
- ☛ Une photocopie de la **carte nationale d'identité (recto/verso)** en **cours de validité** ou à défaut la **photocopie du passeport**
- ☛ Une photocopie du diplôme du baccalauréat **ou** d'un des titres **ou** autres diplômes exigés (**Le relevé de notes n'est pas accepté**).
- ☛ 5 enveloppes ordinaires **autocollantes** libellées au **nom, prénom et l'adresse du candidat** et affranchies au tarif en vigueur
- ☛ 1 grande enveloppe **autocollante (format feuille A4)**, affranchie à 1 Euro et libellée au **nom, prénom et l'adresse du candidat**
- ☛ **Pour les aides médico-psychologique ayant 3 années d'expérience professionnelle :**
  - Photocopie du diplôme
  - Un ou plusieurs certificat(s) du ou des employeurs précisant la **durée** de l'exercice professionnel en cette qualité.
- ☛ **Pour les candidats ayant été reçus à l'examen de présélection (validation des acquis en 2007 ou 2008) :**
  - Autorisation délivrée par la Direction de la Santé et du Développement Social (ex.DASS)
- ☛ **Pour les candidats en classe de terminale, ou préparant le DAEU ou le BTA (2e année) :**
  - Un certificat de scolarité

**Bien contrôler votre dossier avant de le déposer.**

# Fiche d'Inscription

Je soussigné(e) déclare faire acte de candidature au **concours d'admission à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Basse Terre ou de Pointe-à-Pitre du 15 Février 2010, organisé au titre de la rentrée de Septembre 2010.**

- ⇒ **NOM DE NAISSANCE** : .....
- ⇒ **NOM D'EPOUSE** : .....
- ⇒ **PRENOMS** : .....
- ⇒ **SEXE** : Féminin  Masculin
- ⇒ **ADRESSE** : .....
- Code Postal : ..... Ville : .....
- ⇒ **DATE ET LIEU DE NAISSANCE** : .....
- ⇒ **TELEPHONE** : .....
- ⇒ **EMAIL** : .....

## CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Bac Nature du bac: ..... Année d'obtention .....
- Equivalence Laquelle: ..... Année d'obtention .....
- D.E.F.A.M.P avec trois années ou plus d'exercice professionnel Année d'obtention .....

## **Candidats inscrits en :**

- Terminale.....  B.T.A.  D.A.E.U.(A ou B)

## **Candidats titulaires :**

- D.E.A.S. ↘ avec trois années ou plus d'exercice professionnel en cette qualité Année d'obtention : .....
- D.E.A.P. ↗

## **Autres candidats :**

- Candidat justifiant de la validation des acquis (présélection) Année : .....
- ↗Expérience professionnelle (Sect. médico social)
- Candidat aux épreuves de présélection
- ↘Autres

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur cette fiche.

A ..... le .....

Signature